



Communiqué de presse
26 juin 2015

Financement des infrastructures : la CSD fera front face à toute forme de résurgence de l'écotaxe

Mercredi 24 juin s'est tenue, sous la présidence du ministre des transports, M. Alain VIDALIES, l'ultime réunion du groupe de travail dédiée à l'identification du mode de financement des infrastructures routières le plus à même de suppléer l'abandon du péage de transit.

La CSD a fermement réitéré son opposition à l'instauration d'une nouvelle fiscalité qui viendrait, sous forme de vignette, frapper de façon frontale et ciblée les entreprises de déménagement, dont les marges particulièrement faibles seraient davantage encore impactées sans possibilité de répercussion. Rien n'indique en outre que la quote-part à revenir dans un tel cadre aux collectivités locales serait affectée aux infrastructures. « Une telle insécurité n'est pas envisageable. » a affirmé le Président Yannick Collen lors de la réunion.

L'augmentation de 4 centimes sur les carburants depuis le 1^{er} janvier 2015 compense le manque à gagner dû à la suppression de l'écotaxe. Le dispositif est fonctionnel et reconnu des professionnels, à l'image de la TICPE, qui relève d'une fiscalité clairement identifiée, dont l'assiette est large et le coût de recouvrement réduit. La cohérence et la viabilité de ce mode de financement des infrastructures s'impose à toute option alternative de type vignette.

La CSD fera front face à toute forme de résurgence ou déclinaison, fût-elle locale, de l'écotaxe. Elle a pris note sur ce point de ce que cette préoccupation était partagée par Alain VIDALIES qui, sans remettre en cause l'autonomie dévolue aux régions, a reconnu qu'une telle démarche relèverait du non-sens.

La Chambre Syndicale du Déménagement attend du gouvernement qu'il agisse de manière responsable lorsqu'il annoncera sa décision le 14 juillet prochain au plus tard.

Contact presse

Varùna LUTKUS - 01 49 88 24 30
communication@csdemenagement.fr

A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement

Créée en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self-stockage et l'archivage. Notre syndicat de défense des entreprises françaises de déménagement et activités connexes est l'organisation leader du secteur, reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Véritable porte-parole de la Profession se mobilisant pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, elle représente 750 entreprises sur les 1300 existantes du secteur.

La CSD est membre fondateur de la Confédération Nationale de la Mobilité. CNM

www.csdemenagement.fr, le site institutionnel de la CSD

www.demenager-pratique.com, le site de la CSD dédié au grand public